

Quelques données ...

- Bien qu'il n'existe aucun recensement, on considère que les Roms/Tsiganes forment une population de 10 à 12 millions en Europe, les deux tiers vivant en Europe centrale et de l'Est. La population tsigane française est estimée à 400000 personnes.

- La majorité des Roms/Tsiganes sont sédentaires. Seuls 10 à 15 % d'entre eux sont encore itinérants.

- Le Romani est la langue parlée par les Tsiganes. Cette langue a évolué en empruntant au vocabulaire des pays qu'ils ont traversés.

- Samudaripen : ce terme rom désigne le génocide des Tsiganes pendant la seconde guerre mondiale.

- La Roumanie et la Bulgarie, entrées dans l'Union Européenne en 2007, sont soumis par la France (et d'autres pays de l'UE) à un régime transitoire qui limite le droit au séjour et l'accès à l'emploi de ses ressortissants. Ce régime prendra fin au plus tard en janvier 2014.

- La loi de 1969 soumet les gens du voyage à un statut dérogatoire au droit commun. Toutes les personnes de plus de 16 ans ayant une résidence mobile doivent posséder un livret de circulation qui doit être visé par la police tous les trois mois.

- La Loi Louis Besson du 5 juillet 2000 prévoit que chaque commune de plus de 5000 habitants doit aménager une aire d'accueil pour les gens du voyage. Premier bilan en 2008, seules 42% des 42000 places nécessaires ont été aménagées.

Rencontres Tsiganes en Provence Alpes Côte d'Azur

Association loi 1901

43, rue Vendôme

13007 Marseille

e-mail : rencontrestsiganes@wanadoo.fr

site : www.rencontrestsiganes.asso.fr



Centre de ressources et de documentation

34, cours Julien

13006 Marseille

Tel : 07 86 96 65 22

e-mail : crd.rencontrestsiganes@gmail.com

Horaires d'ouverture au public :

Lundi, Mardi, Mercredi de 14h à 18h et sur rendez-vous



Agir ensemble
pour défendre les droits
des Roms/Tsiganes
et la reconnaissance
de leurs cultures

